

PSE : les précurseurs !

Engagée dans le projet européen **Interreg Channel Payments for ecosystem services**, l'agence de l'eau Seine-Normandie capitalise sur l'expérimentation menée avec deux précurseurs :

Eau de Paris - L'aire d'alimentation des captages de la Vigne (Normandie Centre), qui alimente Paris en eau est vulnérable aux pollutions, notamment d'origines agricoles. Eau de Paris, en partenariat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie et le ministère de l'Agriculture, accompagne les agriculteurs depuis 2008 via les mesures agro-environnementales et des aides à l'agriculture biologique. Pour aller plus loin, et mieux rémunérer des initiatives plus ambitieuses, Eau de Paris a proposé un dispositif de type PSE en cours d'examen par la Commission Européenne.

Le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau de Neubourg - SERPN

Les captages du Tremblay Omonville dans l'Eure présentent une concentration en nitrates très proche du seuil des 50mg/l. Afin d'éviter de recourir à une usine de traitement, le syndicat d'eau initie une démarche préventive pour accompagner les agriculteurs volontaires vers une évolution de leurs pratiques. Ces derniers s'engagent à ne pas dépasser le seuil de 60 unités d'azote à l'hectare en entrée d'hiver.

En contrepartie de cet engagement et sur la base du résultat obtenu, le SERPN verse un paiement pour service environnemental composé d'une part individuelle et d'un bonus collectif. **L'agence de l'eau accompagne cette expérimentation à hauteur de 80%.**

PROTEGER L'EAU ET LA BIODIVERSITE : l'agence de l'eau Seine-Normandie lance un appel à manifestation d'intérêt pour mobiliser les collectivités et les agriculteurs à travers des paiements pour services environnementaux.

Patricia Blanc, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie annonce aujourd'hui, le lancement d'un appel à manifestation d'Intérêt pour accompagner des projets de collectivités via la mise en œuvre de dispositifs de « paiements pour services environnementaux » ou PSE, conformément aux conclusions des Assises de l'eau et du plan national pour la reconquête de la biodiversité, sous l'égide du ministère de la Transition écologique et solidaire. L'originalité du dispositif des PSE consiste à rémunérer des agriculteurs en fonction du service rendu à la collectivité, pour une action ou un mode de gestion qui améliore l'état de l'environnement.

Les collectivités souhaitant s'engager dans une démarche de paiements pour services environnementaux aux agriculteurs de leur territoire peuvent présenter leur candidature **jusqu'au 31 janvier 2020**. Les territoires concernés sont en particulier les aires d'alimentation de captages, les zones humides, les zones soumises à érosion/ruissellement des sols, les zones d'expansion de crues...

Au printemps 2020, les collectivités sélectionnées, et leurs partenaires co-construiront leur projet avec l'agence de l'eau.

Doté d'un budget de 2 millions d'euros, l'appel à manifestation d'intérêt s'appuie sur le programme « Eau & climat » 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie. **Les projets sélectionnés seront subventionnés à hauteur de 80% pour les études ou l'accompagnement, et les paiements aux agriculteurs, à 100%, sous réserve de l'approbation du dispositif par la Commission européenne.**

En savoir plus :

<http://www.eau-seine-normandie.fr/AMI-PSE>

CONTACT PRESSE

Agence de l'eau Seine-Normandie
Marie-Anne Petit 06 61 58 91 74
petit.marie-anne@aesn.fr



Suivez notre actualité sur TWITTER
https://twitter.com/Seine_normandie